

Formation

Élections professionnelles : la mise en place ou le renouvellement du Comité Social et Économique

Dès lors que l'entreprise dépasse le seuil d'au moins 11 salariés, celle-ci est tenue d'organiser des élections professionnelles en son sein afin d'élire les membres du Comité Social et Économique. En principe, ces opérations sont à renouveler tous les 4 ans (un mandat moins long peut néanmoins avoir été conventionnellement prévu).

Objectifs

Elaborer un planning pertinent, maîtriser la rencontre avec les organisations syndicales et la rédaction du protocole d'accord préelectoral, organiser sereinement le scrutin (vote à l'urne, vote à distance, vote électronique, dépouillement, procès-verbaux...), savoir identifier les conséquences du résultat des élections

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

- ① Le cadre de mise en place des élections (établissement, entreprise, UES)
- ② Les opérations à anticiper : vote électronique, représentants de proximité
- ③ Maîtriser les étapes cruciales des élections
- ④ Anticiper la 1ère réunion du CSE

Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !